



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,
modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de
la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommés, pour la période législative 2017-2021,
jusqu'au 31 décembre 2021, membres de la sous-commission d'experts,
domaine « Création littéraire » :

- BÉRI Zsuzsanna, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- JAQUIER Claire, professeure de français moderne à l'UniNe, Neuchâtel
- NICOLET SCHORI Chantal, libraire, La Chaux-de-Fonds
- STEINER Marianne, présidente de la société du Livre contemporain,
Boudry
- SCHLUP Michel, ancien directeur de la Bibliothèque publique et
universitaire de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 4 octobre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

